

Mandat et adhésion du groupe de travail à l'appui des efforts de programmation nationale

PROGRAMME ONU-REDD HUITIEME
RÉUNION DU CONSEIL
D'ORIENTATION

25-26 March 2012
Asunción, Paraguay



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires aux réunions. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

Rappelant la décision 10 (a) prise par le Conseil d'orientation lors de la cinquième réunion du Conseil d'orientation¹:

10 (a) Le Conseil a décidé de constituer un petit groupe de travail ayant pour mission de proposer des critères de sélection visant à identifier les priorités en matière d'allocations de fonds, pour examen par le Conseil à l'occasion de sa sixième réunion. Il a été convenu que ledit groupe de travail serait composé de représentants de chaque groupe de membres du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, à savoir : l'Argentine, un représentant du Community Research and Development Services (CORDS) (IP-Afrique), le Danemark, un représentant de Global Witness, le PNUD et la Zambie.

Rappelant également, les décisions 20 et 21 prises par el Conseil d'orientation lors de la sixième réunion du Conseil d'orientation²:

20. Dans le but de garantir une programmation continue à l'échelle nationale, le Conseil d'orientation a convenu qu'il serait souhaitable que le groupe de travail applique les critères révisés pour identifier par ordre de priorité les pays aspirant aux nouveaux programmes nationaux, sur la base des fonds disponibles. Les critères révisés ainsi que le(les) pays prioritaire(s) proposé(s) seront portés à la connaissance du Conseil d'orientation aux fins d'approbation intersession en mai 2011.

21. La Colombie a convenu de remplacer l'Argentine dans le groupe de travail.

Rappelant également, la Décision intersession 10:

1. *Le Conseil approuve, selon une procédure d'approbation tacite, les critères d'identification par ordre de priorité des nouveaux programmes nationaux*³

Constatant que le mandat du groupe de travail est arrivé à terme lors de la sixième réunion du Conseil d'orientation et que le Conseil d'orientation a sollicité l'engagement du Programme ONU-REDD envers la programmation nationale, sur la base des fonds disponibles.

À l'aune de ce qui précède, les membres du Conseil d'orientation sont en vertu des présentes priés d'approuver ce qui suit :

1. *Le Conseil accepte de prolonger la durée du mandat du groupe de travail pour appuyer les efforts de programmation, à l'échelle nationale, et l'invite à i) analyser les résultats de l'application des critères, ii) à apporter les ajustements nécessaires et iii) à désigner par ordre de priorité les nouveaux pays que l'on prévoit d'inviter à soumettre des propositions sur la base des ressources disponibles*
2. *Le Conseil demande que chaque représentation du Conseil d'orientation désigne un représentant du groupe de travail selon un processus d'autosélection et en notifie le Conseil au terme de la huitième réunion du Conseil*

¹ La décision est inscrite dans le Rapport de la cinquième réunion du Conseil d'orientation, disponible sur le site : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4321&Itemid=53

² La décision est inscrite dans le Rapport de la sixième réunion du Conseil d'orientation, disponible sur le site: http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=5260&Itemid=53

³ Le document concernant les critères est disponible sur le site : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=5519&Itemid=53